



ATELIERS THÉÂTRE ADULTES
Montfort-sur-Meu

Fiche d'inscription
Saison 2023-2024

NOM :

PRÉNOM :

Né.e le :

/ /

Mail

Adresse complète :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Toute inscription ne devient définitive qu'à réception de la fiche d'inscription remplie et signée (pages 1 et 2), accompagnée du règlement à l'ordre de « *Dare Dare Production* »

IMPORTANT

au plus tard le 04 septembre 2023

Toute fiche d'inscription reçue incomplète ne pourra pas être prise en compte ; la demande sera mise en attente

Ateliers les mardis soirs 20h30-22h00

Tarif 260,00 €

Tarif réduit : 220,00 € (sur présentation justificatif de quotient familial CAF inférieur à 750)

Je demande l'inscription aux ateliers adultes en remplissant les pages 1 et 2 de ce dossier.
Je reconnais avoir lu le Règlement Intérieur, et l'accepter dans sa totalité (page 3 – à conserver)

Fait à :

Date : le / /2023

Signature :



Fiche d'inscription – Ateliers théâtre ADULTES « Athéna En Scène » – saison 2023-2024

www.athenaenscene.com – athenaenscene35@gmail.com – 06 52 20 04 46

Association Dare Dare Production – Siret 84110954900011 – 3 rue de Rennes – 35160 Montfort-sur-Meu

NOM : _____ PRÉNOM : _____

• En ce qui concerne la pratique théâtrale, diriez-vous plutôt que vous êtes :

- débutant.e (jamais fait de théâtre)
- très peu expérimenté.e (déjà pratiqué, sans jamais monter sur scène)
- un peu expérimenté.e (une seule expérience de scène)
- autre (merci de préciser) :

• Quelles sont vos attentes/objectifs en rejoignant les ateliers adultes ?

• Comment avez-vous eu connaissance des ateliers théâtre « **Athéna En Scène** » ?

- déjà inscrit.e l'an dernier
- par le site www.athenaenscene.com
- affiches ou flyers vues dans la commune
- sur le site internet de la mairie de Montfort
- par le bouche à oreille
- par la presse papier ou en ligne
- autre (merci de préciser) :

• Merci de compléter ci-dessous la composition de votre règlement :

*Payable en 3 fois - Chèques bancaires et chèques vacances (ANCV) acceptés.
Paiements non acceptés : Espèces, Carte Bancaire, Pass Culture*

Règlement par chèque bancaire				
Montant	Emetteur	Banque	N°chèque	Mois encaissement souhaité
€				
€				
€				

Règlement ANCV (chèques vacances)		
Valeur chèque	Nombre chèques	Sous-total
€		€
€		€
€		€
€		€
Total montant des chèques vacances :		€

Répartition de votre règlement	Montant
• Par chèque bancaire	€
• Par chèques vacances	€
Soit un total réglé de :	€



1. DEROULEMENT DES ATELIERS

1.1 Adhérents

Les ateliers théâtre « Athéna en scène » sont une création de l'association Dare Dare Production ; ils s'adressent à tout public dès l'âge de 8 ans. Les adhérents sont répartis par groupe en fonction de l'âge, de la maturité, du niveau, etc.

1.2 Périodicité

Les ateliers sont hebdomadaires, hors vacances scolaires et jours fériés. La représentation de fin de saison a lieu sur un week-end : le samedi après-midi, répétition « Générale », et le dimanche après-midi, spectacles devant le public. Les adhérents devront être impérativement présents le samedi et le dimanche. La date du spectacle est communiquée aux dès septembre.

1.3 Présence et engagement

Le théâtre est une activité collective qui demande assiduité et ponctualité. L'absence ou le retard d'un participant impacte le travail de ses partenaires (à qui il donne notamment la réplique) et déstabilise le groupe. Dès l'inscription, la présence de chaque participant devient donc nécessaire à chaque séance, ainsi qu'au spectacle de fin de saison mis en scène avec chacun des participants, et qui repose sur l'implication de tous. Par ailleurs, le théâtre demandant attention et concentration, l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant l'atelier. Les téléphones devront être éteints ou au minimum en mode silencieux, et laissés de côté.

1.4 Absence

Toute absence devra être signalée à l'intervenant avant le début de la séance par téléphone, ou SMS. En cas d'absences fréquentes et récurrentes non justifiées par un certificat médical, l'Association se réserve le droit d'exclure le participant pour le reste de la saison.

1.5 Respect et responsabilité

Les ateliers ont lieu dans des locaux municipaux de la commune de Montfort-sur-Meu, gracieusement mis à disposition de l'Association. Chaque adhérent est dans l'obligation de respecter les protocoles sanitaires en cours. Il devra également respecter son environnement de travail : locaux, matériels, costumes. Tout comme il devra respecter les autres (intervenants et adhérents). En cas de non-respect, et après entretien avec l'adhérent et l'intervenant de l'atelier (en présence des parents s'il est mineur), le participant pourra être inéligible à sa réinscription. Pendant la séance l'utilisation des téléphones portables étant interdite, l'Association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou endommagement.

Pour tout adhérent mineur, il relève de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants en dehors des horaires des ateliers. Dès l'inscription d'un enfant mineur, les parents doivent stipuler par écrit, si l'enfant est autorisé à rentrer chez lui seul après l'atelier théâtre.

Dans le cas contraire, les parents s'engagent à récupérer leur enfant, et sont attendus devant la porte de la salle 5

minutes avant la fin de la séance, afin que l'enfant ne soit pas livré à lui-même.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle ou de covoiturage, les parents devront impérativement communiquer à l'intervenant théâtre les coordonnées complètes de la personne qui récupérera l'enfant. L'accompagnateur d'un adhérent mineur, doit le conduire jusqu'à l'entrée de la salle de cours, s'assurer de la présence de l'intervenant, et venir le chercher au même endroit après le cours. En cas de retard ou d'absence de l'intervenant, la famille sera prévenue. Aucun intervenant ne laissera partir un enfant mineur sans l'autorisation préalable d'un des parents. Les intervenants théâtre n'assurent aucune surveillance à l'extérieur de la salle, ni avant, ni après la séance. En cas de problème, l'Association ne pourra être tenue pour responsable.

2. INSCRIPTION ET REGLEMENT

2.1 Inscription

L'inscription définitive est validée par la réception du dossier d'inscription et du règlement dans sa totalité. Tout nouvel inscrit bénéficie gratuitement des deux premières séances de découverte. Afin de lui garantir une place au sein du groupe, son règlement sera conservé en caution, et restitué ultérieurement s'il ne souhaite pas poursuivre l'atelier. A l'issue des 2 séances d'essai, sauf mention contraire du participant, l'inscription est considérée comme définitive. *Priorité est donnée aux anciens inscrits lors des réinscriptions courant juin, sous condition que le dossier d'inscription soit parvenu complet avec le règlement. Les nouveaux adhérents peuvent également s'inscrire dès le mois de juin. Une liste d'attente peut être constituée, en fonction du nombre de demandes reçues.*

2.2 Règlement

Le règlement de la cotisation annuelle (incluant 5€ d'adhésion à l'association) doit être remis avant le démarrage du premier atelier pour valider l'inscription (chèques à l'ordre de DARE DARE PRODUCTION)

2.3 Abandon ou désistement

En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement ne sera fait, à l'exception d'un cas de force majeure (protocole médical, déménagement, etc.). Dans ce cas uniquement, l'Association pourra accorder un remboursement partiel de la cotisation, au prorata du nombre de séances restantes.

3. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des ateliers hebdomadaires, et du spectacle de fin d'année, les participants pourront être photographiés ou filmés. Les prises de vues et films pourront être publiés sur le site internet www.athenaenscene.com. A ce titre, la signature de ce règlement vaut pour acceptation. Le cas échéant, la famille devra nous fournir un courrier s'y opposant.

Dans le cadre de la loi RGPD du 25 mai 2018, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations collectées sur votre dossier d'inscription. Ces informations sont réservées au strict usage administratif de l'Association Dare Dare Production, et ne seront transmises à aucun tiers. Elles seront détruites après 5 ans d'utilisation.

